

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4266)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 391

présenté par

M. Chassaigne, M. Jumel, M. Dufrègne, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« directes au consommateur »

les mots :

« de produits transformés à la ferme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement proposé par la Fédération Nationale de Producteurs de Lait, vise à remplacer la terminologie de « vente directe au consommateur », qui n'est plus adaptée aux nouveaux modes de consommation, par la terminologie « ventes de produits transformés à la ferme » pour permettre aux producteurs adhérents de l'OP et de coopératives de développer la transformation à la ferme comme voie de diversification de leurs débouchés.